

# 3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAANE-SAINT-JUST

Echelle : 1/6000

pièce n° 1 2 3 4 5  
C.B.

VERSION POUR APPROBATION -  
MARS 2026



## 1. HABILLAGES

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

■ Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

○ Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

○ Mare (L.151-23 CU)

■ Zones humides (L.151-23 CU)

## 2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

○ Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

## 3. AUTRES INFORMATIONS

○ Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saône et de la Vienne (PPRI)

